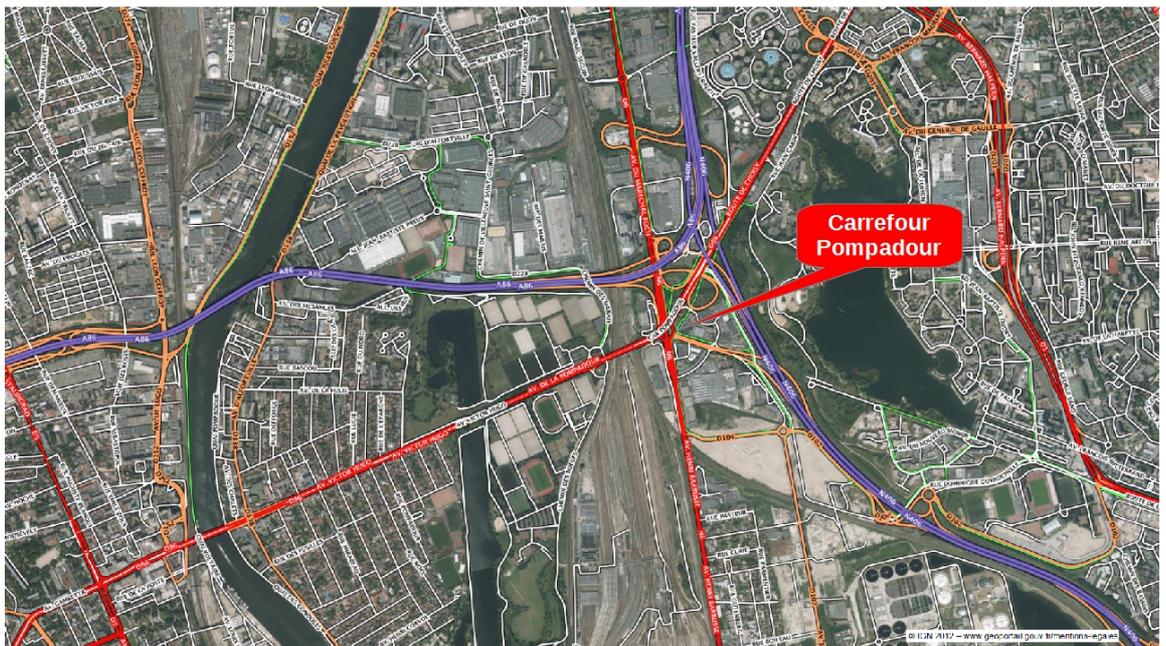


Créteil, le 9 septembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Giratoire Pompadour – Désamiantage d'une partie des chaussées au droit de la RN6 de nuit (22h00 à 04h30) du 09 au 12 septembre 2014

Situé à l'intersection de la RD86, RN6, RN406, le carrefour giratoire de Pompadour fait partie du réseau routier national non concédé (RRN) d'Île-de-France.



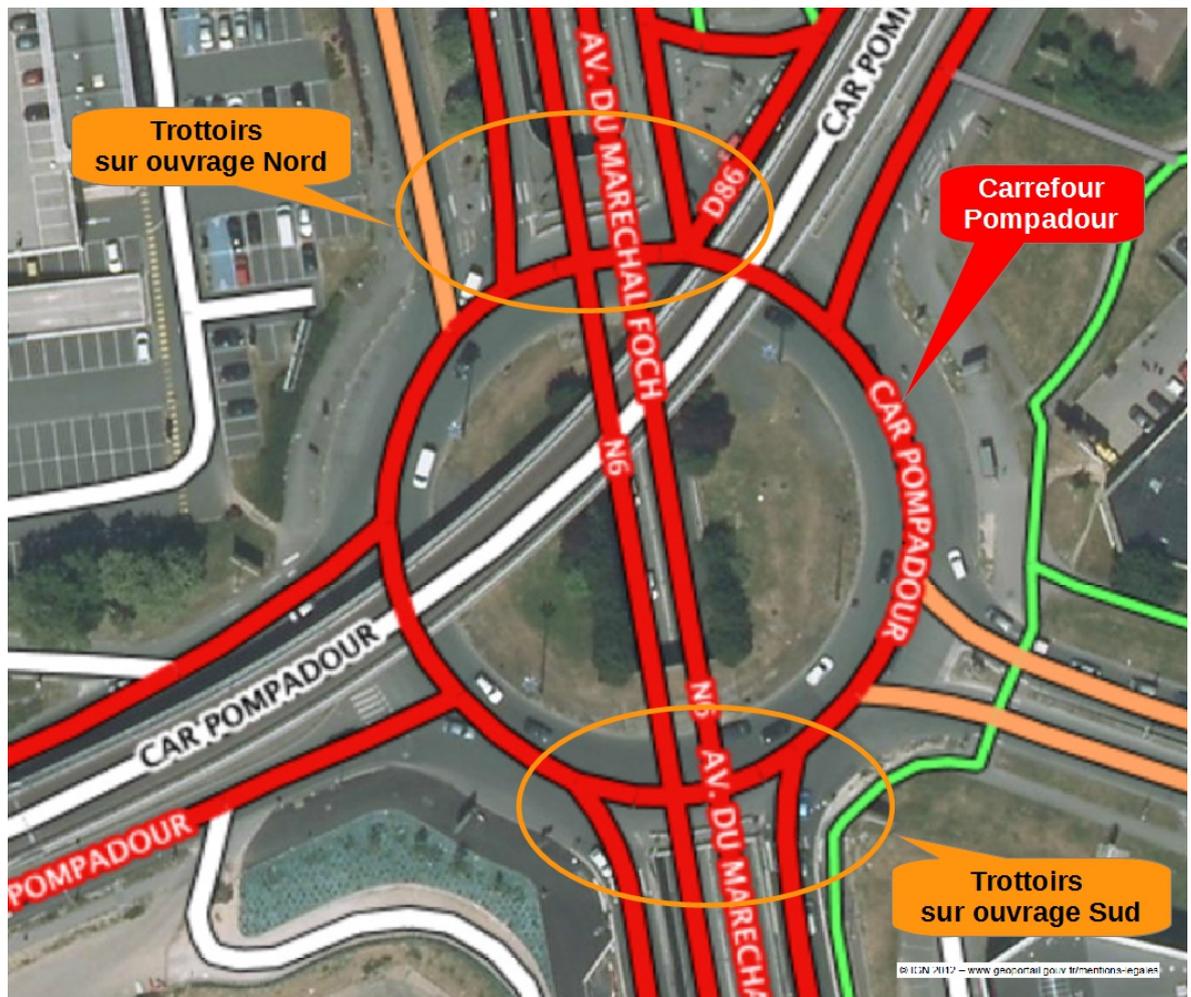
Le gabarit routier de cet ouvrage d'art supportant la partie du carrefour au-dessus de la RN6 est réduit (3,90 m au lieu de 4,20 m standards pour un poids-lourds). Bien que cette situation soit fortement signalée (portiques), plusieurs poids lourds empruntant la RN6 sous l'anneau ont heurté les tabliers en béton armé supportant les trottoirs autour du giratoire, les endommageant sérieusement. L'un de ces deux tabliers a été démonté, l'autre est fermé à la circulation des piétons et des cycles du fait de son état.

La réparation nécessite la démolition complète d'une partie des tabliers supportant ces trottoirs, pour construire deux nouveaux tabliers en béton armé, de configuration optimisée pour limiter les risques ultérieurs de chocs sur l'ouvrage. Ces travaux sont programmés à partir de l'automne 2014 pour 12 mois. Leur coût de 1,2 M€ est entièrement financé par l'État.

CONTACT PRESSE :

Catherine TRUFFAULT
Tél. 01 46 76 88 08

Robin LEROY
Tél. 01 46 76 87 80



Pour les travaux de réparation des ouvrages d'art, des interventions sur les chaussées de l'anneau du giratoire seront nécessaires. L'enrobé de ces chaussées est amianté.

Dans ce contexte, la partie des chaussées au voisinage des travaux d'ouvrage (200 m²) va être remplacée. Cette opération fait l'objet d'un marché spécifique, mis au point en liaison avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Île-de-France (CRAMIF) pour les besoins spécifiques liés à la présence d'amiante. L'entreprise retenue est l'une des rares qualifiées pour ce type d'interventions nécessitant des matériels et compétences spécialisés. L'entreprise a mis au point le plan de retrait de l'enrobé amianté qui est validé, notamment par la CRAMIF et l'inspection du travail avant mise en œuvre.

Ces travaux de remplacement des parties de chaussées du giratoire se déroulent dans les nuits (22h00 à 4h30) du 09 au 12 septembre 2014, avec toutes les dispositions nécessaires à la protection des intervenants, des usagers et des riverains.

Ainsi, pendant les travaux, les piétons sont dirigés vers des itinéraires balisés de déviation, éloignés de la zone de chantier. Les usagers de la route sont déviés par la RN6 avec un allongement de parcours très limité (de moins de deux kilomètres).

Pendant ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Pour disposer de l'état de la circulation, les usagers peuvent consulter sytaadin.fr.

Pendant leurs déplacements, les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1. Les alertes Sytaadin sont relayées sur Twitter (@sytaadin).

